

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 18 mai 2016, est approuvé à l'unanimité.

CREATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE YEVRES-BULLOU au 1^{er} janvier 2017

Considérant que la création d'une commune nouvelle est de nature à maîtriser les dépenses publiques et à améliorer les services de proximité auprès des habitants ;

Considérant les nombreux points qui rapprochent les communes : continuité territoriale, caractère rural des communes, appartenance réaffirmée à la même communauté de communes, volonté de rendre réalisable des projets complexes, aspect financier de la fusion, économie de fonctionnement à moyen et long terme ;

Considérant que le projet de fusion a été évoqué lors des réunions d'informations : le 14 juin 2016, le 16 juin 2016 et le 20 juin 2016 à la mairie de BULLOU, ainsi que le 21 juin 2016 à la mairie d'YEVRES.

Considérant que la constitution d'une commune nouvelle doit s'inscrire dans une démarche volontaire et consensuelle portée par les élus et respectant l'identité des communes regroupées ;

Considérant que, conformément aux dispositions, il y a lieu que l'ensemble des communes concernées délibèrent de façon unanime sur le principe de créer une commune nouvelle et sur un certain nombre de mentions contenues dans l'arrêté préfectoral actant la création de la commune nouvelle ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

- 1) Après un vote à bulletin secret, par 17 voix pour et 2 contre, la création d'une commune nouvelle entre les communes suivantes : « YEVRES » et « BULLOU » ;
- 2) la création de la commune nouvelle à compter du 1^{er} janvier 2017 ;
- 3) que la commune nouvelle prendra le nom de « YEVRES-BULLOU » ; son chef-lieu est fixé au 30, rue Emile Delavallée – 28160 YEVRES ;
- 4) que la commune nouvelle sera administrée par un conseil municipal dont le nombre de conseillers municipaux sera de 30 ;
- 5) que des communes déléguées reprenant le nom et les limites territoriales de l'ensemble des anciennes communes dont la commune nouvelle est issue sont instituées au sein de celle-ci ;
- 6) que sera opérée une dévolution de tout ou partie des biens ou des droits distincts de ceux de la commune nouvelle, y compris l'excédent disponible ;
- 7) que la période de lissage pour l'harmonisation des taux de fiscalité des différentes communes sera de douze ans maximum (à voir avec le comptable de la commune).

L'ensemble des biens, droits et obligations du ou des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre supprimés et des communes dont est issue la commune nouvelle est transféré à cette dernière ;

La création de la commune nouvelle entraîne sa substitution dans toutes les délibérations et dans tous les actes pris par les communes fusionnées ;

Les contrats sont exécutés dans les conditions antérieures jusqu'à leur échéance, sauf accord contraire des parties. Les cocontractants sont informés de la substitution de personne morale par la commune nouvelle. La substitution de personne morale dans les contrats conclus par les communes n'entraîne aucun droit à résiliation ou à indemnisation pour le cocontractant ;

L'ensemble des personnels des communes dont est issue la commune nouvelle est réputé relever de cette dernière dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les siennes. Les agents conservent,

s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis ;

La commune nouvelle est substituée aux communes dont elle est issue dans les syndicats dont elles étaient membres.

TARIFS CANTINE SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs de la cantine scolaire, pour l'année scolaire 2016 / 2017 à 3,00 € pour les élèves et 4,60 € pour les commensaux.

TARIFS TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2016/2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs du transport scolaire, pour l'année scolaire 2016/2017 à 120.00€ pour le forfait annuel (payable par trimestre) et 63.00€ pour le demi-forfait annuel (payable par trimestre).

TIRAGE AU SORT DES JURÉS D'ASSISES – ANNEE 2017

Sont tirés au sort les électeurs suivants, comme jurés d'assises pour l'année 2017 : Mme LE MAY Cynthia, M. GADEAU Jean et Mme JOUVET Sylvie.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC MADAME POUILLOT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal une convention avec Madame Chloé POUILLOT concernant une mise à disposition de locaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la convention de mise à disposition de locaux avec Madame Chloé POUILLOT, et autorise Monsieur le Maire à la signer.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- qu'il participera au prochain comité syndical du Pays Dunois, suite à l'adhésion de la commune. Ce comité sera consacré au diagnostic du SCOT.
- que le gala de boxe Muay Thaï, le Tour d'Eure-et-Loir et la kermesse se sont bien déroulés lors du week-end du 10 au 12 juin 2016.
- que Baptiste CRINIÈRE, habitant de la commune, a été élu meilleur apprenti de France, catégorie charpentier, avec la médaille d'or.
- que, suite au problème du car qui roule trop vite, au Tartre, le nécessaire a été fait auprès du transporteur. Monsieur DOUSSET rajoute que le chauffeur a changé.
- qu'ORANGE va changer les antennes sur le château d'eau, afin d'obtenir la réception de la 4G sur les mobiles.
- que les travaux, sur la RD 955, vont commencer le 27 juin. Monsieur DOUSSET rajoute que la collecte des déchets pourra être perturbée pendant ces travaux.
- que, suite au départ de l'assistante sociale, le 1^{er} juin dernier, le Conseil Départemental est dans l'attente de recrutement.

Monsieur le Maire revient sur le problème des effectifs à l'école et la probable fermeture d'une classe. Il sera nécessaire d'avoir 129, voir 130 élèves au 29 août, faute de quoi une classe sera fermée.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement des travaux de la fusion de Communautés de communes, en ce qui concerne le scolaire. Le comité de pilotage propose :

- la communauté de communes reprend les 4 compétences scolaires (transport, cantine, périscolaire et scolaire) avec une mise à disposition aux communes.
- l'attribution de compensation se fera au coût réel.
- la communauté de communes prendra en charge les constructions nouvelles et les extensions.
- la carte scolaire sera intercommunale.

Monsieur le Maire rajoute qu'une réunion aura lieu le 8 juillet, à 18h30, à l'espace Malraux de Châteaudun, pour une restitution des études, ainsi qu'une information aux personnels concernés.

Monsieur DOUSSET informe le Conseil Municipal de la prochaine commission « cadre de vie », le samedi 2 juillet à 10h.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- des travaux effectués, en cours et à venir.
- que le Conseil Départemental souhaite rétrocéder environ 25 kms de voirie à notre Commune ; des discussions vont avoir lieu pour affiner, voir diminuer ce nombre de kilomètres.

Monsieur MALHERBE demande quand sera installé l'éclairage au Thuret. Monsieur le Maire répond que l'entreprise sera relancée très rapidement afin qu'elle fasse les travaux au cours du mois de juillet 2016 au plus tard.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal qu'il est en contact avec des sociétés pour le revêtement de l'éventuel futur terrain de tennis. Monsieur le Maire remercie M. MALHERBE de ce travail et rajoute que la commission « cadre de vie » se chargera de ce dossier, lors de sa tenue le 2 juillet 2016.

Monsieur MALHERBE informe le Conseil Municipal de la tenue d'un inter-villages, le 04 septembre, à SAINT-DENIS-D'AUTHOU. Il nous est demandé de constituer une équipe sur BROU / YEVRES. La réflexion est engagée, et sera évoquée lors de la commission « animations » du 23 juin 2016.

Madame THIROUARD fait part au Conseil Municipal d'une remarque concernant l'affichage sauvage pour le gala de boxe Muay Thai et le Tour d'Eure-et-Loir. Monsieur le Maire répond que, pour le gala de boxe, il s'agissait de panneaux indicatifs du lieu de la manifestation, installés le jour même, et retirés le surlendemain de la manifestation. Pour le Tour d'Eure-et-Loir, il s'agissait de grandes affiches apposées par la Commune elle-même en lien avec les organisateurs. Enfin, il indique qu'un rendez-vous avec la société LUMIPLAN, le 20 juillet à 9h, va se tenir pour étudier l'éventuelle acquisition d'un ou de deux panneaux d'affichage lumineux, qui permettront, entre autre, une meilleure information des habitants sur les événements passés ou à venir.

Monsieur DUMAND revient sur le problème de la vallée, à Villecoy, qui ne s'écoule pas. Monsieur BOISSEAU répond qu'il a rendez-vous avec Madame MORIN, du SMAR, vendredi 24 juin pour évoquer ce dossier et essayer de trouver une solution.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal de la situation financière saine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure.